

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE L'UMQ

1. Références

- i) Dossier R-3740-2010, HQD-13, document 12, pages 3 et 4, réponse 1.1;
- ii) B-0010, HQD-1, document 3, page 6, lignes 3 à 9;
- iii) B-0010, HQD-1, document 3, pages 5 et 6;
- iv) B-0032, HQD-7, document 8, page 4, tableau 1;
- v) B-0032, HQD-7, document 8, page 4, tableau 2.

Préambule :

i) « Le Distributeur poursuit ses efforts en matière d'amélioration de sa performance opérationnelle. Les ajustements organisationnels font partie des moyens utilisés. À titre d'exemple, le transfert d'activités à la vice-présidence Ressources humaines vise un fonctionnement plus intégré et plus fluide, de même qu'une optimisation des services.

Le Distributeur n'anticipe aucun gain d'efficience l'année où le transfert d'activités est effectué. Des gains sont toutefois attendus lors des années subséquentes. Ces gains sont captés par le biais de gains d'efficience découlant des actions de gestion courante. » (Nous soulignons)

ii) « Dans sa décision D-2011-028, la Régie demandait au Distributeur de rendre compte des gains d'efficience découlant des ajustements organisationnels. À cet effet, le Distributeur souligne ne pas quantifier et suivre, de façon spécifique, les gains pouvant être réalisés lesquels sont captés dans les revenus requis par le biais des gains d'efficience découlant des actions de gestion courante. Le Distributeur fait le suivi de l'efficience des services achetés auprès de ses fournisseurs internes par le biais des indicateurs présentés à la pièce HQD-7, document 5, section 5. » (Nous soulignons)

iii) « En 2011, Hydro-Québec a apporté d'autres ajustements à sa structure organisationnelle qui ont touché le Distributeur. Ainsi, les

ajustements suivants ne sont pas reflétés dans le présent dossier tarifaire, compte tenu des échéanciers liés au dépôt de la demande tarifaire :

- l'unité Processus de subtilisation relève dorénavant de la direction principale Sécurité industrielle du groupe Affaires corporatives et secrétariat général ;*
- la direction Technologies de l'information et projets de la vice-présidence – Réseau de Distribution relève quant à elle de la direction principale Technologie de l'information du groupe Technologie ;*
- les unités de Relations avec le milieu d'Hydro-Québec Distribution sont transférées à la direction principale - Planification stratégique et affaires gouvernementales du groupe Affaires corporatives et secrétariat général.*

De façon générale, tous ces transferts, qu'ils soient reflétés ou non, n'ont globalement aucun impact sur les revenus requis du Distributeur, pour les années considérées dans le dossier tarifaire, puisqu'une diminution de la masse salariale (et autres coûts y afférents) sera compensée par une augmentation équivalente des charges de services partagés facturées. »
(Nous soulignons)

iv) Le tableau 1 (Quote-part des revenus en provenance des unités réglementées – 2010 à 2012) montre une facture interne de 79,3 M\$ pour le Distributeur pour l'année témoin 2012 par rapport à une facture interne de 72,9 M\$ pour l'année de base 2011, soit une augmentation de 8,8%.

v) Le tableau 2 (Principaux volumes facturés aux unités réglementaires – 2010 à 2012) montre un volume facturé au Distributeur de 7 630 effectifs pour l'année témoin 2012 par rapport à un volume facturé de 7813 effectifs pour l'année de base 2011, soit une baisse de 2,3%.

Demandes

- 1.1** Veuillez quantifier, pour l'année 2012, les gains d'efficience de la référence (i) entraînés par une optimisation des services.
- 1.2** Veuillez indiquer si le Distributeur ou Hydro-Québec, avant de procéder à des ajustements organisationnels, procèdent à des justifications économiques étant donné que de tels ajustements entraînent forcément des coûts. Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi de telles justifications ne sont pas préparées. Dans l'affirmative, veuillez déposer

les justifications pour les ajustements organisationnels de la référence ii) et ceux de la référence iii).

- 1.3 Veuillez expliquer pourquoi Hydro-Québec a apporté des ajustements à sa structure organisationnelle en 2011 (référence iii)), entraînant forcément des coûts, même si ces transferts n'ont globalement aucun impact sur les revenus requis du Distributeur.
- 1.4 Veuillez définir la base de facturation 'Effectif' que l'on retrouve à la référence iv) et indiquer son unité de mesure.
- 1.5 Veuillez expliquer pourquoi la facture interne du Distributeur a augmenté de 8,8% pour l'année témoin 2012 par rapport à l'année de base 2011 (référence iv) alors que les effectifs de la référence v) ont diminué de 2,3% pour l'année témoin 2012 par rapport à l'année de base 2011 (référence v)).

2. Référence

B-0027, HQD-7, document 3, page 13, tableau 5.

Préambule

Le tableau 5 présente le pourcentage maximal du salaire de base accordé notamment pour les objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQD.

Demande

- 2.1 Pour chacun des 7 groupes de la référence qui ont des objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQD (soit les Professionnels et Secrétaires de direction avec des pourcentages maximaux de 5%, 7% et 9% liés aux objectifs individuels et les Cadres avec des pourcentages maximaux de 5%, 7%, 9% et 10% liés aux objectifs individuels), veuillez fournir, pour chacune des 5 dernières années, le pourcentage réel accordé pour les objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQD de même que les montants accordés en dollars.

3. Référence

B-0027, HQD-7, document 3, page 25.

Préambule

Le tableau présente les objectifs corporatifs et les résultats au 31 décembre 2010. Les résultats indiquent que l'objectif de l'indice de mobilisation du personnel a été annulé.

Demande

- 3.1 Veuillez expliquer pourquoi l'objectif de l'indice de mobilisation du personnel a été annulé pour 2010 et indiquer la date où il a été annulé.

4. Références

- i) B-0025, HQD-7, document 1, pages 15 et 16;
- ii) R-3770-2011, pièce B-0026, HQD-3, document 1, page 13;
- iii) B-0041, HQD-8, document 5, page 8, lignes 13 à 19.

Préambule

- i) « *Le Distributeur poursuit les efforts entrepris en 2008 visant à contrer et à prévenir la subtilisation d'énergie.*

En 2012, il compte concentrer ses efforts sur l'ensemble des activités relatives au vol d'énergie associé à la clientèle commerciale. Un montant de 5,0 M\$ est prévu en charges d'exploitation, dont 0,5 M\$ en mauvaises créances, pour ce programme qui permettra notamment de :

- *Maximiser la récupération des montants non facturés ;*
- *Récupérer une quantité importante d'énergie détournée ;*
- *Remettre conformes les installations et assurer ainsi une plus grande intégrité du réseau.*

En outre, il est important de souligner que les coûts associés à cette démarche sont compensés par des revenus de subtilisation d'énergie de 5,1 M\$ (voir HQD-9, document 1). » (Nous soulignons)

- ii) La présentation déposée lors de la rencontre technique du 14 septembre 2011 montre des possibilités de détection de la subtilisation. Les représentants du Distributeur présents à la rencontre ont mentionné

que cette fonctionnalité pourrait être utilisée dès 2012 étant donné les lectures fréquentes fournies par les nouveaux compteurs.

iii) « En baisse de 5,2 M\$, le Distributeur établit ses besoins d'investissement pour les appareils de mesure à 16,9 M\$. Cette diminution des investissements est attribuable au projet Lecture à distance (LAD). En effet, le déploiement de compteurs de nouvelle génération occasionnera une diminution des besoins d'étalonnage des compteurs actuels. De plus, le Distributeur entend répondre aux besoins courants d'appareils de mesurage en 2012, en réutilisant les compteurs rendus disponibles en raison de la mise en oeuvre du projet LAD, diminuant ainsi les besoins d'investissement. »

Demandes

- 4.1 Veuillez décrire les activités relatives au vol d'énergie qui sont prévues en 2012 pour un montant de 5,0 M\$ aux charges d'exploitation. Veuillez indiquer pourquoi ce montant est requis avec l'implantation de plusieurs nouveaux compteurs de nouvelle génération permettant une détection plus facile de la subtilisation d'énergie en 2012, dans le cadre du projet de Lecture à distance (« LAD »).
- 4.2 Veuillez indiquer quels seront les revenus de subtilisation d'énergie qui seront obtenus en 2012 avec l'implantation de plusieurs compteurs de nouvelle génération dans le cadre du projet LAD.
- 4.3 Veuillez décrire l'opération d'étalonnage des compteurs actuels mentionné à la référence iii). Veuillez indiquer combien de compteurs actuels seront ainsi étalonnés en 2012.
- 4.4 Veuillez justifier le montant d'investissement de 16,9 M\$ de la référence iii) étant donné le remplacement de tous les compteurs d'ici 2017 dans le cadre du projet LAD. Veuillez détailler ce montant selon les diverses interventions faites sur les compteurs existants (acquisition, étalonnage, remplacement, etc.).

5. Références

- i) B-0022, HQD-5, document 1, pages 5 et 6;
- ii) B-0022, HQD-5, document 1, page 9, lignes 7 et 8.

Préambule

i) « De plus, tel qu'il a été annoncé dans le dossier R-3740-2010 et reconnu par la Régie, le Distributeur a cessé de différer l'énergie du contrat en base et du contrat cyclable en 2010 et 2011. Pour le Distributeur, cette action a pour conséquence de prendre livraison de l'électricité prévue au contrat en base. L'alternative qui s'offrait alors au Distributeur consistait à revendre ces quantités sur les marchés de court terme. Or, dans une perspective de minimisation des coûts, le Distributeur a plutôt conclu des transactions financières avec le Producteur qui lui permettent d'éviter les coûts importants relatifs aux transactions sur le marché. Ces transactions ont été reconduites pour la période de janvier à septembre 2011. La décision de différer ou non l'énergie concernant les mois d'octobre et novembre sera prise au 1^{er} septembre prochain, conformément au calendrier prévu aux conventions (article 2.2.5).

Toutefois, compte tenu du fait que la prévision de la demande de mai 2011 fait état d'une baisse additionnelle des besoins de 27 TWh sur la période de 2012-2027, le Distributeur prévoit reconduire les transactions financières avec le Producteur jusqu'au 31 décembre 2011. » (Nous soulignons)

ii) « Sur cette base, le Distributeur n'entend pas différer d'énergie en 2012, mais verra plutôt à reconduire les transactions financières avec le Producteur. »

Demandes

- 5.1** Veuillez indiquer quelle décision a été prise le 1^{er} septembre dernier sur le choix de différer ou non l'énergie concernant les mois d'octobre et novembre.
- 5.2** Veuillez décrire en détail la méthode (algorithmes, règles de décision, modèles d'optimisation, de simulation ou autres) utilisée par le Distributeur pour déterminer les solutions optimales sur l'horizon long terme 2011-2027 en ce qui a trait :
- Aux décisions de différer ou non l'énergie du contrat de base et du contrat cyclable pour une période donnée;
 - Aux décisions de procéder à des transactions financières avec le Producteur pour une période donnée.

Veuillez indiquer si la méthode utilisée est déterministe ou stochastique.

5.3 Veuillez fournir une justification économique chiffrée de la décision de ne pas différer l'énergie du contrat de base et du contrat cyclable en 2011. Même question pour 2012.

5.4 Veuillez fournir une justification économique chiffrée de la décision de procéder à des transactions financières avec le Producteur pour 2011. Même question pour 2012.

6. Références

- i) B-0022, HQD-5, document 1, pages 9 et 10;
- ii) R-3748-2010, A-0044, Notes sténographiques du 6 juin 2011, pages 58 à 60.

Préambule

i) « Le présent dossier tarifaire étant établi selon un scénario de demande et d'offre déterministe, aucun impact en énergie n'est associé à la modulation. En effet, l'utilisation de l'EGM est fortement tributaire des aléas de la demande et de l'offre, en particulier de l'aléa climatique et de l'aléa sur la production éolienne, ce qui n'est pas pris en compte dans un scénario déterministe. » (Nous soulignons)

ii) « Peut-être vous rappeler que lorsqu'on établit notre planification, donc la pratique courante c'est de prendre, d'utiliser la planification sur un scénario moyen. Donc les bilans qu'on présente dans le plan d'approvisionnement sont établis selon le scénario moyen, ça ce n'est pas nouveau, c'est depuis le premier plan.

Maintenant lorsqu'on regarde, lorsque vient le temps de conclure une entente ou de, comme exemple, le cas de l'entente globale de modulation c'est un bon cas, nous on ne va pas établir nos paramètres, voir l'ensemble des paramètres si ça tient la route pour viser la minimisation des coûts.

Évidemment on ne va pas baser cette analyse-là sur un seul scénario de demande. Et c'est là qu'on utilise différents cas de demandes, entre autres, les fameuses années climatologiques, soixante et onze, deux mille six (1971-2006) qui servent dans le fond à établir, l'établissement des conditions de demandes, conditions climatiques normales.

Donc effectivement on utilise cette information-là pour revoir de façon plus précise nos évaluations à des fins d'entente d'approvisionnement. Je vous dirais aussi que l'aspect stochastique qui est utilisé ou dans le modèle de fiabilité en puissance, donc ce n'est pas un modèle, ce n'est pas un modèle déterministe le modèle MARS, c'est un modèle qui utilise, c'est la compulsion (sic) des deux éléments, l'offre et la demande et ça tient compte de l'incertitude. Donc oui c'est des modèles Monte-Carlo qui tiennent compte des différents cas de demandes, ça peut être jusqu'à cinq mille (5000) itérations.

Donc on utilise autant en fiabilité qu'en énergie. Évidemment la planification on l'établit sur un scénario moyen, mais lorsque vient le temps de combler une entente particulière qui nécessite une meilleure connaissance de quelle serait l'utilisation de cette entente-là, la modulation ça c'est un cas précis, c'est une entente qui va devoir faire face à des aléas sur la demande et à des aléas sur l'offre.

L'offre, l'éolien, évidemment il y a un aléa important au niveau de la variabilité de la production et c'est pour ça qu'on utilise une nouvelle approche dans l'entente de modulation qui va être déposée là au cours de l'été et on va pouvoir en reparler de cette nouvelle approche-là. » (Nous soulignons)

Demandes

- 6.1** Veuillez indiquer si, comme l'utilisation de l'EGM, l'ensemble de la planification des approvisionnements 2012 du Distributeur est aussi fortement tributaire des aléas de la demande et de l'offre, en particulier de l'aléa climatique et de l'aléa sur la production éolienne.
- 6.2** Veuillez expliquer pourquoi la nouvelle approche utilisée dans le cadre de l'entente de modulation, tel que mentionné à la référence ii), n'est pas aussi utilisée pour l'ensemble de la planification des approvisionnements 2012 du Distributeur.
- 6.3** Veuillez décrire le scénario de demande horaire qui a été utilisé pour l'année 2012 dans le présent dossier et indiquer comment il a été construit.
- 6.4** Veuillez décrire le scénario de production éolienne horaire qui a été utilisé pour l'année 2012 dans le présent dossier et indiquer comment il a été construit.

7. Références

- i) B-0022, HQD-5, document 1, page 8, tableau 2;
- ii) B-0022, HQD-5, document 1, page 11, tableau 4.

Préambule

- i) Le tableau 2 présente les besoins en énergie pour les années 2010 à 2012 incluant notamment les besoins prévus et l'utilisation de l'électricité patrimoniale.
- ii) Le tableau 4 présente les approvisionnements postpatrimoniaux en énergie pour les années 2010 à 2012.

Demandes

7.1 Veuillez fournir un fichier Excel qui contiendra pour chaque heure de chacune des années 2010, 2011 et 2012 les données horaires qui ont servi à bâtir les tableaux cités en référence, soit :

- Les besoins horaires
- L'électricité patrimoniale horaire utilisée
- La valeur horaire de chacune des 18 lignes du tableau 4 de la référence (ii) contenant des chiffres
- Le prix horaire des achats d'énergie
- Le prix horaire des reventes d'énergie.

7.2 Veuillez fournir une description détaillée de la méthode (modèles, algorithmes règles de décision, etc.) qui sera utilisée dans les opérations quotidiennes du Distributeur, à partir du 1^{er} janvier 2012, pour déterminer de façon horaire :

- a) l'utilisation du contrat cyclable avec le Producteur;
- b) les achats de court terme;
- c) les reventes anticipées;
- d) l'utilisation de l'électricité patrimoniale;

e) les retraits du compte de modulation.

- 7.3** Veuillez indiquer si, à votre avis, la méthode utilisée et décrite en réponse à la demande précédente permet d'obtenir une solution optimale pour la gestion des approvisionnements sur l'année courante, tout en considérant les impacts multi-annuels.
- 7.4** Dans l'affirmative, veuillez fournir une démonstration de l'optimalité mathématique de la méthode décrite en réponse à la demande 7.2 ci-haut. Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi une approche optimale n'est-elle pas utilisée.

8. Référence

B-0022, HQD-5, document 1, page 14, tableau 6.

Préambule

Le tableau 6 présente les coûts des approvisionnements postpatrimoniaux pour les années 2010 à 2012 et en particulier des coûts d'achats de puissance de 7,7 M\$ en 2012.

Demande

- 8.1** Veuillez détailler par mois et par source d'approvisionnement le montant d'achats de puissance de 7,7 M\$ prévu pour 2012.

9. Références

- i) R-3740-2010, HQD-5, document 1, page 7, lignes 1 à 4;
- ii) B-0022, HQD-5, document 1, page 15, lignes 17 à 25;
- iii) B-0022, HQD-5, document 1, page 25, tableau A-1.

Préambule

- i) « En 2010, la valeur de la transaction est estimée à 21,9 M\$, correspondant à 1,9 TWh d'énergie du contrat de base. Compte tenu des coûts évités de la transaction, le Distributeur estime que cette dernière lui procure un gain d'environ 22 M\$ par rapport à un scénario hypothétique de revente sur les marchés de court terme. » (Nous soulignons)

ii) « Dans ce contexte, le Distributeur a plutôt conclu des transactions financières avec le Producteur afin de minimiser ses coûts. Ces transactions, dont le coût prévu au dossier tarifaire R-3740-2010 était de 22 M\$ pour le contrat en base, se sont soldées par un coût réel de 2,7 M\$. Cet écart est attribuable à une augmentation des prix sur le marché de référence et à une demande plus forte pendant les mois d'été. De plus, les modalités des transactions prévues pour le contrat cyclable ont permis de dégager un gain de 2,7 M\$. Par conséquent, les transactions financières avec le Producteur se sont soldées par un coût nul pour l'année 2010. Un suivi des transactions financières pour l'année 2010 est présenté à l'annexe A. » (Nous soulignons)

iii) Le tableau A-1 présente les transactions financières avec le Producteur en 2010.

Demandes

- 9.1 Veuillez reproduire le tableau A-1 pour les années 2011 et 2012.
- 9.2 Veuillez indiquer le gain réel des transactions financières avec le Producteur en 2010 et expliquer tout écart avec le gain prévu d'environ 22 M\$ de la référence i).
- 9.3 Veuillez indiquer le gain que le Distributeur aurait éventuellement retiré des 1,8 TWh ayant fait l'objet de transactions financières en 2010 si cette quantité avait plutôt été différée.
- 9.4 Veuillez indiquer le gain que le Distributeur aurait éventuellement retiré des 1,8 TWh ayant fait l'objet de transactions financières en 2010 si cette quantité avait plutôt été revendue sur les marchés de court terme en 2010.

#389997